

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 18 juillet 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit du mois de juillet, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absente excusée : Carole GUERIN

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014,***
- ***Motion de soutien à l'action de l'AMF***
- ***Projet européen MAC Eau***
- ***Travaux Mairie – Salle des fêtes***
- ***Comité des fêtes***
- ***Compte-rendu des réunions***
- ***Questions et informations diverses***
- ***Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal***

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2014

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin est adopté à l'unanimité.

2014-029 – MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
--

Le Maire présente la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste, forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours

tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT LOUBERT rappelle que les collectivités de proximité que les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT LOUBERT estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT LOUBERT soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PROJET EUROPEEN MAC EAU

Le Maire présente le le projet européen MAC Eau (Maîtrise et consommation d'eau). C'est un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre de son programme Life+Environnement qui a pour objectif la mesure de l'impact réel sur les consommations d'eau potable d'actions d'économie d'eau, comme la distribution gratuite à l'échelle du département de matériel hydro-économiques. Le Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde (SMEGREG) participe à ce projet coordonné par le Conseil Général de la Gironde.

Dans ce cadre, des kits hydro-économiques peuvent être distribués aux particuliers volontaires par l'intermédiaire de la commune.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui manifeste son intérêt.

Contact sera pris avec le SMEGREG pour lancer l'opération sur le territoire de la commune.

TRAVAUX MAIRIE – SALLE DES FÊTES

1. Le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Philippe DARTEYRE, menuisier, pour la réfection de la porte de la salle du conseil municipal avec pose d'un seuil et d'un joint pour éviter l'entrée de l'eau de pluie, le remplacement de la serrure et la réfection de la porte du secrétariat avec remplacement de la poignée.
Le montant du devis s'élève à la somme de 369,28 € TTC pour les deux portes. Le devis est accepté à l'unanimité.
2. Le Maire présente le devis de CEMD pour la pose de grilles de protection sur les dalles de la salle des fêtes, afin d'éviter que les balles des joueurs de pala n'y tombent.
Le devis s'élève à la somme de 117,24 € TTC sans pose pour 6 mètres.
Un métrage devra être réalisé.

COMITE DES FÊTES

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame Aurélie LATAPY, Présidente du Comité des Fêtes et Monsieur Patrick LUFLADE pour divers points de fonctionnement de la salle des fêtes.

Ils demandent à avoir un accès permanent à la salle des fêtes ainsi qu'un code d'alarme permanent. Le Maire signale qu'ils ont déjà un code permanent. Quant à l'accès permanent, il est favorable à la délivrance d'une clé, mais il convient de prendre contact avec la mairie avant toute occupation pour prendre connaissance du planning de réservation afin de ne déranger personne.

Ils demandent également l'achat par la mairie de plusieurs plats et diverses casseroles mais sans mise à disposition aux diverses locations. Le Maire précise que si c'est la mairie qui achète, le matériel sera de toute façon à disposition de tous. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Après discussion, Myriam FERBOS et les membres de la commission communication se chargeront de faire la liste de la vaisselle mise à disposition.

Une demande a également été faite pour savoir qui fournit les produits d'entretien. Après concertation, les produits dont le Comité des Fêtes a besoin seront pris en charge par la mairie.

En ce qui concerne la récolte des noisettes, la question s'est posée de continuer le ramassage. Christopher LATAPY, qui a assisté à la dernière réunion du Comité des Fêtes, précise qu'en effet de moins en moins de personnes participent à cette journée. Cette opération sera maintenue pour 2014 pour permettre aux nouveaux habitants de s'y joindre. Le Maire signale que l'entretien du champ de noisetiers sera effectué comme les années passées.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **AADP** : Myriam FERBOS fait part de l'assemblée générale du 25 juin relative à la présentation budgétaire et à l'élection du bureau.
- **Comité des résidents de l'aire de Sèves** : Christopher LATAPY et Karine JOLLES ont fait la visite de l'aire d'accueil de Sèves avec le syndicat des Gens du voyage. Ils ont pu constater le bien fondé des investissements à réaliser. Un point a été fait sur le fonctionnement de l'aire. Un repas a ensuite été organisé avec les élus et les résidents.
- **SISS** : Richard MANO fait part d'un appel d'offre pour l'achat de carburant, l'adhésion à Gironde Numérique et diverses décisions relatives au fonctionnement du syndicat, discussion sur les tarifs de transports scolaires. Le Président a fait faire un audit de la situation financière du SISS à Madame DEGOUY, Trésorière. Il s'avère que la situation

est assez mauvaise.

- **SCOT** : Bertrand MATHAT présente la réunion d'information et de formation des nouveaux élus pour appropriation du projet. Il rappelle que le SCOT est un document de programmation de l'urbanisme, du développement économique, de l'énergie, etc.
- **Commission enfance-jeunesse** : Isabelle DA ROS fait le compte-rendu de la réunion du 16 juillet. Il a été rappelé qu'il est difficile de prévoir les impacts qu'aura la réforme des rythmes scolaires sur la fréquentation des centres de loisirs. Un point a été fait sur les capacités d'accueil des diverses structures, les tarifications et les conditions d'inscription. Le Relais des assistantes Maternelles de Castets-en-Dorthe sera fermé à partir de septembre 2014 faute de participante. Il a également été fait un rappel du fonctionnement du guichet unique pour tout ce qui est petite enfance.
- **Commission Économie de la CdC** : Pierre DIENER fait part de la réunion du 7 juillet, avec à l'ordre du jour la commercialisation des terrains des zones d'activités et notamment la proposition de créer un guichet unique pour les entreprises qui seraient à la recherche d'un emplacement. L'action de l'OCM (Opération Collective de Modernisation) est présentée, c'est une action qui vise à soutenir les petites entreprises du territoire, et l'action GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale) qui propose un service d'accompagnement en gestion des ressources humaines.
- **Rencontre avec les élus de Saint-Pardon de Conques** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré, avec Marc LABADIE et Arnaud GARBAY, Madame le Maire et ses adjoints au sujet du SIRP et des travaux à réaliser pour le vélo route sur la route du bas. Il en est ressorti que pour les travaux de la route du bas une réunion devra être programmée avec les 5 communes. En ce qui concerne le SIRP, la position de la commune de Saint Loubert a été clarifiée.
- **Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion du 30 juin. Au cours de cette réunion, il a été présenté l'association Transfer qui met en œuvre des actions pour le recrutement et la mise en liaison de personnes en chômage de longue durée avec des entreprises. Présentation également du nouveau directeur de l'office de tourisme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Comice Agricole** : l'assemblée générale aura lieu le 23 juillet prochain à Aubiac.

CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La date retenue est le 12 septembre 2014 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.